



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 MARS 2021**

N° : 2021-020
OBJET : Approbation d'un protocole transitoire encadrant la pratique de la pêche, la gestion halieutique et la location du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage, ainsi que de son avenant encadrant les règles de mise à disposition de la mise à l'eau du lac des Eaux bleues.

Date de la convocation : **Judi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 23	en droits de vote	: 79,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 16,5
	Votant·e·s : 26	en droits de vote	: 91
	Abstention : 1	en droits de vote	: 5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	MME GUILLAS (<i>suppléante</i>)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (<i>suppléant</i>)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
 M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
 Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)
 M. Vincent à M. Quiniou

Madame la Présidente expose,

L'activité de pêche est encadrée sur le Grand Parc Miribel Jonage par une convention pluriannuelle entre le Symalim, la Segapal, la Fédération de pêche ainsi que l'association AAPPMA.

La précédente convention pluriannuelle est arrivée à échéance début 2020. La période de crise sanitaire et l'absence de tenue possible des assemblées durant le premier confinement a empêché la mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle.

Une convention permettant de couvrir la saison 2020 a alors été signée par le président Jérôme Sturla dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril au titre de l'état d'urgence sanitaire, tel qu'il en a été rendu compte lors du comité syndical d'installation du 17 septembre 2020.

Depuis, la commission Biodiversité & Espaces naturels et agricoles de la nouvelle assemblée du Symalim, a souhaité se saisir, entre autres sujets du territoire, des pratiques de chasse et de pêche, dont les droits sont détenus par le Syndicat sur son domaine.

Une réunion de la commission aura lieu en avril prochain, dans la perspective de préparer des décisions à proposer au comité syndical du mois de juin 2021.

Or, la saison de pêche débutant dès le mois d'avril, il convient de ne pas laisser de vide juridique. C'est pourquoi il est proposé à la délibération du présent comité l'établissement d'un protocole transitoire et

de son avenant, courant jusqu'au 31 juillet 2021, afin d'encadrer la pratique de la pêche et l'usage de la mise à l'eau du lac des Eaux bleues, et ce jusqu'à la définition, l'approbation et la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle.

Les termes de ce protocole transitoire et de son avenant, ci-après annexés, sont inchangés par rapport à ceux de la convention 2020.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité (une abstention)

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** madame la Présidente à signer le protocole transitoire encadrant la pratique de la pêche, la gestion halieutique et la location du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage, ainsi que de son avenant encadrant les règles de mise à disposition de la mise à l'eau du lac des Eaux bleues.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE